



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 15-déc.-2022
d'émission
:

Date de révision : 15-déc.-2022

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-91545001-008_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Lenor Wäscheparfüm Aprilfrisch
Forme du produit Mélange
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Parfum de linge en billes
Catégorie d'utilisation PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
Procter & Gamble Switzerland SARL 47 Route de Saint-Georges 1213 Petit-Lancy 1 /SCHWEIZ Telefon: +41 (0)58 0046111 Fax: +41 (0)44 786 5699	Procter & Gamble London Plant Hedley Avenue, West Thurrock, Grays, Essex RM20 4AL Tel: +44 (0)1375 395000

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P301 + P310 – EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un médecin

EUH208 - Contient 2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde, Geraniol, Delta-Damascone, 4-tert-Butylcyclohexyl Acetate, Coumarin, Lavandula Hybrida Oil, Eucalyptol, Linalyl Acetate Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	32210-23-4	<1	01-21199762 86-24	250-954-9	Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Coumarin	91-64-5	<1	01-21199493 00-45	202-086-7	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Isoamyl Allylglycolate	67634-00-8	<1	Aucune donnée disponible	266-803-5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Acute Tox. 2 (Inhalation: dust, mist)(H330)	-	-	-
2,4-Dimethyl-3-Cyclohexene Carboxaldehyde	68039-49-6	<1	01-21199823 84-28	268-264-1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1(H317) Aquatic Chronic 2(H411)	-	-	-
Geraniol	106-24-1	<1	01-21195524 30-49	203-377-1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1(H317)	-	-	-
Lavandula Hybrida Oil	8022-15-9	<1	Aucune donnée disponible	617-009-6	Eye Dam. 1(H318) Skin Sens. 1B(H317) Asp. Tox. 1(H304) Aquatic Chronic 3(H412)	-	-	-
Undecanal	112-44-7	<1	01-21195292 42-47	203-972-6	Skin Irrit. 2(H315) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	-	-	-

Eucalyptol	470-82-6	<1	01-21199677 72-24	207-431-5	Flam. Liq. 3(H226) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-
Linalyl Acetate	115-95-7	<1	01-21194547 89-19	204-116-4	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317)	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive.
-----------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.
Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Déversement important : Pelletter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	France	Allemagne	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Geraniol	-	-	skin sensitizer	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Coumarin	0.79 mg/kg bw/d	6.78 mg/m ³	-	-
Isoamyl Allylglycolate	1.4 mg/kg bw/day	4.93 mg/m ³	-	-
Geraniol	12.5 mg/kg bw/day	161.6 mg/m ³	11.8 mg/cm ²	-
Undecanal	3.3 mg/kg bw/day	0.0235 mg/l	0.01 mg/l	-
Eucalyptol	2 mg/kg bw/day	7.05 mg/m ³	-	-
Linalyl Acetate	2.5 mg/kg bw/day	2.75 mg/m ³	0.2362 mg/cm ²	0.2362 mg/cm ²

Nom chimique	Consommateur - orale, long	Consommateur - inhalation,	Consommateur - cutanée,
--------------	----------------------------	----------------------------	-------------------------

	terme – locale	long terme – locale et systémique	long terme – locale et systémique
Geraniol	-	-	11.8 mg/cm²
Undecanal	-	0.005 mg/l	-
Linalyl Acetate	-	-	0.2362 mg/cm²

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Coumarin	0.39 mg/kg bw/d	1.69 mg/m³	0.39 mg/kg bw/d
Isoamyl Allylglycolate	0.5 mg/kg bw/day	0.87 mg/m³	0.5 mg/kg bw/day
Geraniol	13.75 mg/kg bw/day	47.8 mg/m³	-
Undecanal	1.7 mg/kg bw/day	0.0058 mg/L	1.7 mg/kg bw/day
Eucalyptol	600 mg/kg bw/day	1.74 mg/m³	1 mg/kg bw/day
Linalyl Acetate	0.2 mg/kg bw/day	0.68 mg/m³	1.25 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Nom chimique	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale
Undecanal	0.005 mg/l	-
Linalyl Acetate	-	236.2 mg/cm²

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	0.053 mg/L	0.053 mg/L	0.053 mg/L
Coumarin	0.019 mg/L	0.0019 mg/L	0.0142 mg/L
Isoamyl Allylglycolate	0.00077 mg/L	0.000077 mg/L	0.0077 mg/L
Geraniol	0.011 mg/L	0.001 mg/L	0.108 mg/L
Undecanal	0.00132 mg/L	0.000132 mg/L	0.00132 mg/L
Eucalyptol	0.057 mg/L	0.0057 mg/L	0.57 mg/L
Linalyl Acetate	0.011 mg/L	0.001 mg/L	0.11 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	2.01 mg/kg sediment dw	0.21 mg/kg sediment dw	12.2 mg/L	0.42 mg/kg soil dw	-	-
Coumarin	0.15 mg/kg sediment dw	0.015 mg/kg sediment dw	6.4 mg/L	0.018 mg/kg soil dw	-	-
Isoamyl Allylglycolate	0.00893 mg/kg sediment dw	0.000893 mg/kg sediment dw	-	0.00133 mg/kg soil dw	-	-
Geraniol	0.115 mg/kg sediment dw	0.011 mg/kg sediment dw	0.7 mg/L	0.017 mg/kg soil dw	-	-
Undecanal	0.0969 mg/kg sediment dw	0.00969 mg/kg sediment dw	24.7 mg/L	0.01861 mg/kg soil dw	-	-
Eucalyptol	1.425 mg/kg sediment dw	0.142 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.25 mg/kg soil dw	-	-
Linalyl Acetate	0.609 mg/kg sediment dw	0.061 mg/kg sediment dw	1 mg/L	0.115 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection des mains	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Solide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	5.4 - 6.2	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Hydrosolubilité Solubilité(s)	Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	0.5 - 0.62	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hazardous decomposition products Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Cyclohexanol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acétate	3323 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
2H-1-Benzopyran-2-one	520 mg/kg bodyweight (rat)	= 293 mg/kg (Rat)	-
Allyl Amyl Glycolate	500 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	0 mg/l/4h (rat)
3-Cyclohexene-1-carboxaldehyde, 2,4-diméthyl-	-	5000 mg/kg (rabbit)	-
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)-	3600 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
Lavandin Oil	> 5 g/kg (Rat)	-	-
Undecanal	5001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	-
2-Oxabicyclo[2.2.2]octane, 1,3,3-triméthyl-	4500 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-, 3-acétate	9001 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rat)	-

Nom chimique	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Geraniol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Nom chimique	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Isoamyl Allylglycolate	-	-	Y	-	-	-
Geraniol	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Undecanal	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-
Linalyl Acetate	-	-	Y (OECD 404)	-	-	-

Nom chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-
Eucalyptol	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.89099 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Cyclohexanol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acétate	22 mg/L (EU Method C.3; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	8.6 mg/L (EU Method C.1; Cyprinus Carpio; semi-static; freshwater; criteria: mortality; 96 h)	302 mg/L (EU Method C.11; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	5.3 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
2H-1-Benzopyran-2-one	1.452 mg/L (QSAR; 96 h)	2.94 mg/L (QSAR; fathead minnow; 96 h)	640 mg/L (ISO 8192; 3 h)	> 24.3 mg/L (ASTM E729-80; Daphnia magna;

				48 h)
Allyl Amyl Glycolate	2.06 mg/L (Desmodesmus subspicatus or Pseudokirchneriella subcapitata; 96 h)	-	8.47 mg/L (OECD 209; activated sludge; 3 h)	5.09 mg/L (Daphnia; 48 h)
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-dimethyl-, (2E)-	13.1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	22 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	70 mg/L (OECD 209; activated sludge, domestic; 0.5 h)	10.8 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Undecanal	0.132 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	1.97 mg/L (Actinopterygii; 96 h)	85.3 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	1.459 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
2-Oxabicyclo[2.2.2]octan- e, 1,3,3-trimethyl-	> 74 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	57 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	> 100 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-dimethyl-, 3-acetate	1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	11 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; 96 h)	> 100 mg/L (OECD 209; activated sludge of a predominantly domestic sewage; 3 h)	59 mg/L (OECD 202; daphnia magna; static; 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	6.8 mg/L (EU Method C.3; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	-	-	-	-
Geraniol	1 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	10 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	-	-	-
Eucalyptol	37 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	32 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 4 d)	100 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 2 d)	-	-
Linalyl Acetate	13.1 mg/L (OECD 201; desmodesmus subspicatus; 72 h)	10 mg/L (Leuciscus idus; 4 d)	25 mg/L (OECD 202; daphnia magna; 2 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Cyclohexanol, 4-(1,1-diméthylethyl)-, 1-acetate - 32210-23-4	75%CO ₂ ; EU Method C.4-C; 29 d	-	-	-
2H-1-Benzopyran-2-one - 91-64-5	90% O ₂ ; OECD 301 F; 85% (10 d)	-	-	-
Allyl Amyl Glycolate - 67634-00-8	78.12% CO ₂ ; OECD 301 B; 28 d	-	-	-
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)- - 106-24-1	90 - 100%; OECD 301 A; 3 d	-	-	-
Undecanal - 112-44-7	65%; OECD 301 B; CO ₂ ; 29 d)	-	-	-
2-Oxabicyclo[2.2.2]octane, 1,3,3-triméthyl- - 470-82-6	82%CO ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-
1,6-Octadien-3-ol, 3,7-diméthyl-, 3-acetate - 115-95-7	≥ 70 - ≤ 80O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4.8
Isoamyl Allylglycolate	1.96
Geraniol	2.6
Undecanal	4.47
	3.84
Eucalyptol	3.4
Linalyl Acetate	3.9

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	4.8 (OECD 117)	334.6 L/kg
Coumarin	1.51	-
Isoamyl Allylglycolate	1.96	-
Geraniol	2.6 (OECD 117)	-
Undecanal	4.4 (EPA OPPTS 830.7570)	-
Eucalyptol	3.4 (OECD 117)	155 L/kg
Linalyl Acetate	3.9 (OECD 107)	174 L/kg

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

Nom chimique	log Koc
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	> 3243 - < 4603 L/kg (OECD 121)
Coumarin	42.657
Isoamyl Allylglycolate	80 L/kg
Geraniol	70.79
Undecanal	2.84
Eucalyptol	214 (OECD 121)
Linalyl Acetate	432.4 L/kg

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
4-tert-Butylcyclohexyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Coumarin	La substance n'est pas PBT/vPvB
Isoamyl Allylglycolate	La substance n'est pas PBT/vPvB
Geraniol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Undecanal	La substance n'est pas PBT/vPvB
Eucalyptol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Linalyl Acetate	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)
aquatique (WGK)

Pologne

Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of 13 April 2018 regarding the publication of a uniform text of the Act - Labor Code (Journal of Laws 2018, item 917, as amended). Announcement of the Speaker of the Sejm of the Republic of Poland of March 15, 2019 regarding the publication of a uniform text of the Act on Waste (Journal of Laws 2019 item 701, as amended). Regulation of the Minister of Development of 7 July 2016, repealing the Regulation on specific requirements for certain products due to their negative environmental impact (Journal of Laws of 2016, item 1099, as amended). Regulation of the Minister of Family, Labor and Social Policy of June 12, 2018 regarding the highest permissible concentrations and intensities of factors harmful to health in the work environment (Journal of Laws of 2018, item 1286 with subsequent amendments).

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Geraniol	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques

Nom chimique	Directive 91/414/CEE concernant les produits phytopharmaceutiques
2,6-Octadien-1-ol, 3,7-diméthyl-, (2E)- - 106-24-1	Plant protection agent
2-Oxabicyclo[2.2.2]octane, 1,3,3-triméthyl- - 470-82-6	Plant protection agent

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date d'émission : 15-déc.-2022

Date de révision : 15-déc.-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité